

#### PORTANT MODIFICATION DES TARIFS AU CAMPING MUNICIPAL

#### - VENTES ANNEXES -

**LE MAIRE DE LA VILLE DE MOLSHEIM,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal N° 009/2/2020 du 1<sup>er</sup> juillet 2020, modifiée par délibération n° 053/3/2021 du 29 juin 2021, statuant sur les délégations permanentes du Maire et notamment son article 2<sup>ème</sup> ;

#### DECIDE

**Article 1er :** L'application des tarifs de ventes annexes au Camping Municipal ci-dessous :

#### SOUVENIRS :

1	CIGOGNE PULL ROUGE A CAPUCHE	9,50 €
2	PORTE-CLEFS CIGOGNE MOLSHEIM	4,50 €
3	PORTE-CLEFS MUSICAL	7,00 €
4	MAGNETS	4,00 €
5	ROND DE SERVIETTE EN ETAIN	4,00 €

#### AUTRES PRODUITS :

1	CARTES POSTALES	1,00 €
2	TIMBRE	1,52 €
3	ADAPTATEUR	20,00 €
4	JETON LAVE-LINGE	6,00 €
5	JETON SECHE-LINGE	2,00 €
6	CLE CASIER	10,00 €

**Article 2<sup>ème</sup> :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au délégataire et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de MOLSHEIM pour contrôle de légalité
- Service de Gestion du Domaine
- Registre

Fait à MOLSHEIM, le 12 mars 2026



Le Maire,

Laurent FURST